

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MAI 2024

DATE DE CONVOCATION : 17/05/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 27 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 03/06/2024					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	20	4	20	5
FB/TD/OR N° 2024/21	TARIFS 2024-2025 LOCATION SALLE DU CADRAN SOLAIRE				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Jacques GAY, Pouvoir à François BELHOMME
- Patricia EVENO, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Guy DAVID, Pouvoir à Marc BAUDELOT

Absents : Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Jean JOSEPH, Marie-France DURAND, Philippe POISSONNIER

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Considérant la nécessité de créer un tarif pour la salle communale disponible à la maison dite « du cadran solaire » ;

Considérant l'avis de la commission culture du 14 mai 2024 ;

Considérant l'avis de la commission finances du 14 mai 2024 ;

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :



- Décide la création des tarifs de location de la salle au rez-de-chaussée de la maison du cadran Solaire s'appliquant à compter de la date de la présente délibération,
- Précise que ces tarifs communaux seront transmis à Monsieur le Comptable public.

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, F. PICHARD, R. HAMARD (Épernon notre cité de caractère) s'abstiennent.

Fait et délibéré à Épernon,
le 27 mai 2024


Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN
Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Proposition Tarifs location des salles communales 2024-2025

En vigueur à compter du 27 mai 2024

Nouveaux tarifs

Les tarifs proposés sont ceux pratiqués dans les salles associatives des Prairiales

Cadran solaire RDC (hors médecine du travail)			
	Pas de tarification avant 2024	Tarifs 2024-2025	
		Sparnoniens	Extérieurs (+50%)
Location à but non commercial		1 journée	
		83,00 €	124,50 €
		1/2 journée	
		41,50 €	62,25 €
Horaires d'occupation : 9h-22h30			